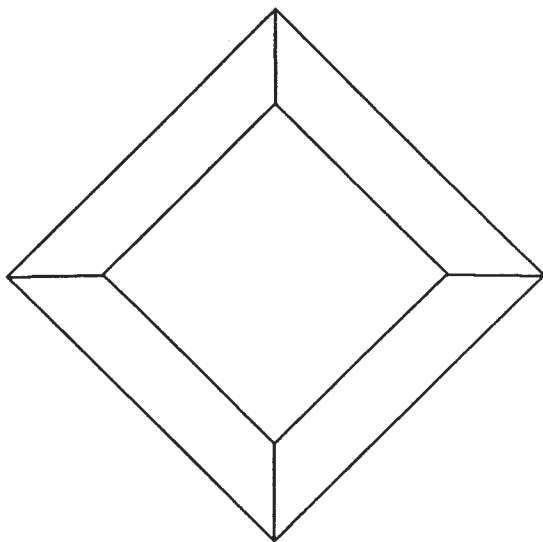


# **Quand le travail est plus payant que l'aide sociale :**

**Sommaire des rapports sur le Projet d'autosuffisance —  
mise en oeuvre, groupes de discussion et impacts  
des dix-huit premiers mois**



**SRSA**  
**SOCIÉTÉ DE**  
**RECHERCHE**  
**SOCIALE**  
**APPLIQUÉE**

Mars 1996

La Société de recherche sociale appliquée (SRSA), organisme sans but lucratif, a été créée en 1992 avec l'aide de Développement des ressources humaines Canada (DRHC) afin d'élaborer, de mettre à l'essai et d'évaluer rigoureusement les programmes sociaux destinés à améliorer le bien-être de tous les Canadiens, en particulier en ce qui a trait aux effets sur les Canadiens défavorisés. La SRSA a pour mission de fournir aux décideurs et aux intervenants des preuves concrètes de ce qui fonctionne et de ce qui ne fonctionne pas du point de vue des budgets publics, des participants aux programmes et de l'ensemble de la société. La SRSA remplit cette mission en évaluant les programmes sociaux existants et en effectuant des essais à l'échelle et à plusieurs endroits sur des idées nouvelles concernant les programmes sociaux, avant que ces idées ne deviennent des programmes d'action et qu'elles ne soient mises en application de façon plus étendue.

Le présent document résume les trois rapports suivants de la SRSA sur le Projet d'autosuffisance :

*Créer une solution de rechange à l'aide sociale : Le point sur la première année du Projet d'autosuffisance — mise en oeuvre, impacts sur l'aide sociale et coûts*, Tod Mijanovich et David Long (tous deux de la Manpower Demonstration Research Corporation), décembre 1995

*La lutte pour l'autosuffisance : Les participantes au Projet d'autosuffisance parlent du travail, de l'aide sociale et de leur avenir*, Wendy Bancroft et Sheila Currie Vernon (toutes deux de la Société de recherche sociale appliquée), décembre 1995

*Les incitatifs financiers encouragent-ils les prestataires de l'aide sociale à travailler? Conclusions découlant des 18 premiers mois du Projet d'autosuffisance*, David Card (Université Princeton) et Philip K. Robins (Université de Miami), février 1996

Le Projet d'autosuffisance est financé en vertu d'une entente de contribution avec Développement des ressources humaines Canada (DRHC). Les constatations et conclusions présentées dans le résumé qui suit ne reflètent pas nécessairement les positions ni les politiques officielles de DRHC.

Copyright © 1996 par la Société de recherche sociale appliquée

The English version of this document is available on request.

## Table des matières

Préface	v
Remerciements	vii
Coup d’œil sur les constatations	3
Comment fonctionne le programme de supplément de revenu du PAS?	5
L’étendue des recherches sur le PAS	7
Qui sont les personnes échantillonnées pour le PAS?	8
La mise en oeuvre du programme de supplément de revenu du PAS	9
La participation au programme de supplément de revenu	11
L’impact du PAS	15
Combien coûte le programme de supplément de revenu du PAS?	22
L’avenir du PAS	24



## Préface

Les pages qui suivent donnent un aperçu des réalisations à ce jour du Projet d'autosuffisance (PAS), projet de recherche et de démonstration conçu et financé par Développement des ressources humaines Canada (DRHC) et géré par la Société de recherche sociale appliquée (SRSA). Le PAS vise à résoudre deux problèmes sociaux urgents et connexes : la pauvreté croissante et la dépendance à l'égard de l'aide sociale des familles monoparentales. Malheureusement, les solutions qui ont été tentées par le passé s'attaquaient fréquemment à l'une de ces conditions, l'autre s'en trouvant exacerbée. À mesure que la pauvreté diminue du fait de l'augmentation des prestations d'aide sociale, il en résulte souvent une croissance de la dépendance. Mais lorsque la dépendance s'amenuise du fait d'une réduction des prestations, les familles qui continuent à dépendre de l'aide sociale s'appauvrissent encore davantage.

L'expérience des familles qui dépendent de l'aide sociale montre bien le dilemme. Le salaire à l'embauchage auquel peuvent s'attendre beaucoup de chefs de famille monoparentale prestataires de l'aide sociale est bien souvent inférieur à leurs prestations d'aide sociale étant donné leur peu d'instruction et d'expérience professionnelle. Ainsi, il n'est pas rare que des mères chefs de famille monoparentale se trouvent devant un choix difficile : ou bien continuer à dépendre de l'aide sociale ou bien accepter un travail moins bien rémunéré, du moins jusqu'à ce qu'elles acquièrent l'expérience et les compétences qui leur permettraient d'obtenir un salaire plus élevé.

Le PAS constitue une troisième possibilité. Il offre un supplément de revenu aux mères chefs de famille monoparentale prestataires de l'Aide au revenu (aide sociale) qui touchent des prestations depuis au moins un an, à condition qu'elles renoncent à l'aide sociale pour occuper un emploi à plein temps (au moins 30 heures par semaine). Le supplément est d'une durée limitée : les prestataires qui se trouvent un emploi dans l'année qui suit l'offre de supplément peuvent toucher le supplément pour une période d'au plus trois ans. Il est en outre généreux : le supplément de revenu du PAS permet effectivement de doubler le revenu des travailleuses qui gagnent jusqu'à 8 \$ l'heure. Ainsi, le PAS offre une solution au problème auquel se heurtent beaucoup de prestataires à long terme de l'Aide au revenu qui se mettent à travailler, à savoir le salaire à l'embauchage peu élevé.

Le PAS met en oeuvre un moyen d'action simple mais peut-être fort efficace, qui pourrait permettre d'accroître considérablement le revenu et l'autonomie des prestataires à long terme de l'aide sociale. Mais est-ce que ce sera le cas? Les assistées sociales voudront-elles participer au programme, et pourront-elles se trouver un emploi à plein temps? Les participantes gagneront-elles suffisamment au cours de la période de versement du supplément de trois ans pour conserver leur autosuffisance lorsque le supplément aura pris fin? Y aura-t-il suffisamment de participantes pour que le programme ait un impact appréciable sur les gains, l'emploi et le recours à l'aide sociale? Les avantages du programme suffiront-ils à justifier son élargissement?

Pour répondre à ces questions et à d'autres encore, le PAS utilise un modèle de recherche d'une rigueur exceptionnelle. La moitié de celles qui ont accepté de participer à l'étude ont été choisies au hasard pour faire partie des personnes admissibles au supplément de revenu du PAS, tandis que l'autre moitié, semblable en tous points au groupe des prestataires admissibles au programme, est devenue le groupe « témoin », dont le comportement au fil des ans révélera ce qu'aurait été le comportement des prestataires admissibles au PAS en l'absence du programme. Cette technique d'évaluation autorise à penser que l'évaluation du PAS fournira des données fiables afin de déterminer si le fait de participer au programme entraîne des changements sur le plan de l'emploi et des gains, de la dépendance à l'égard de l'aide sociale et d'autres activités mesurées, puisqu'elle permettra aux chercheurs de comparer le comportement à long terme de celles qui étaient admissibles au supplément avec celui d'un groupe semblable de personnes qui n'y étaient pas admissibles. La

répartition au hasard a en outre permis de choisir en toute équité parmi la vaste population des prestataires visées celles qui auraient la possibilité de participer à ce projet pilote restreint.

Au cours des quelques derniers mois, les recherches de la SRSA l'ont amenée à publier ses trois premiers longs rapports. Le résumé qui suit passe en revue les principales constatations jusqu'à maintenant, lesquelles donnent à entendre qu'un programme de supplément de revenu peut être mis en oeuvre avec succès, que de nombreuses prestataires à long terme de l'aide sociale peuvent se trouver un emploi à temps plein qui leur donne droit au supplément de revenu et qu'un tel programme peut augmenter considérablement l'emploi et les revenus et diminuer le recours à l'aide sociale au cours de ses dix-huit premiers mois. Les résultats obtenus jusqu'à maintenant sont pleins de promesses. Les recherches à venir détermineront si le PAS remplit ces promesses en continuant à avoir un impact sur la vie des participantes, notamment après la période de versement du supplément de rémunération.

Le PAS est la première grande expérience sociale menée au Canada depuis de nombreuses années. C'est aussi le premier projet de recherche de la SRSA. Créée grâce au soutien de DRHC, la SRSA conçoit et gère des partenariats de recherche et de démonstration qui réunissent des organismes des secteurs public et privé, des chercheurs et des fournisseurs de services afin de vérifier l'efficacité de nouvelles possibilités d'action gouvernementale et d'évaluer l'effet de divers programmes sociaux sur les personnes qui y participent et sur la société dans son ensemble. Souhaitons que le PAS marque le début d'une période d'intérêt renouvelé et d'engagement face à ce genre de recherche sociale, et qu'il débouchera sur une meilleure compréhension de ce qui fonctionne et, en fin de compte, sur une politique gouvernementale plus efficace de lutte pour améliorer le bien-être des enfants et des familles.

Gordon Berlin  
Directeur exécutif

John Greenwood  
Directeur adjoint

## Remerciements

Le Projet d'autosuffisance est la première grande entreprise à engager la participation de maints organismes gouvernementaux et privés pour de nombreuses années. La SRSA tient à remercier tous ceux qui ont collaboré à ce projet. À DRHC, Barry Carin, Louise Bourgault, Harvey Lazar et Yigal Messeri nous ont dès le départ guidés et conseillés; Jean-Pierre Voyer et Alan Zeesman continuent à nous donner de précieux conseils sur une gamme variée de questions. Nous avons eu la chance de pouvoir compter sur un éminent comité consultatif technique qui a examiné et aidé à mettre au point les éléments clés du programme et du modèle de recherche et qui continuera à travailler de près au projet. Les membres de ce comité sont : Charles Beach, Elaine Campbell, Sidney Gilbert, Alice Nakamura, Samuel Rea, Lyn Tait et Toru Uno. David Green, Peter Kuhn et David Ross nous ont aussi fait des suggestions utiles lors des premiers examens du modèle de recherche et du plan d'enquête.

La collaboration et le savoir des employés des divers services de l'Aide au revenu de la Colombie-Britannique et du Nouveau-Brunswick nous ont été d'un précieux secours, nous aidant à mettre sur pied le projet et à comprendre les modalités d'application des deux régimes. Au ministère des Services sociaux de la Colombie-Britannique, Bob Cronin, Ron Willems, Glen Tadsen, Fern Jeffries, Theresa Kerin et Cathy Hubberstey ont contribué à formuler l'idée qui a donné naissance au projet et ont donné généreusement de leur temps pour la concrétiser. Par la suite, Lyn Tait, Greg Muirhead et Bill Warburton nous ont donné des conseils utiles et réfléchi sur tous les aspects du projet. Au ministère du Développement des ressources humaines du Nouveau-Brunswick, Ernest MacKinnon, Karen Mann, Norma Dubé, Michael O'Rourke et leur personnel, y compris Gary Bradford, Joan Ramsay, Gary Baird, Elaine Campbell et Bob Robichaud, ont continué à appuyer le projet et à aider à répondre aux besoins sur le plan de l'administration et de la recherche. Don Boudreau nous a beaucoup aidés et appuyés dès le départ.

La collecte et le traitement des données d'enquête et des données administratives nécessaires aux rapports ont exigé un effort considérable de la part de nombreux collaborateurs à Statistique Canada. Scott Murray, Richard Veevers, Ann Brown et leur personnel ont consacré de longues heures à la gestion de la conception et de la mise en oeuvre des procédures d'échantillonnage, d'administration de l'enquête et d'organisation des données. Nous sommes redevables à SHL Systemhouse Inc., de la Nouvelle-Écosse, d'avoir effectué les paiements au titre du supplément du PAS dans un délai optimal et sans erreur et d'avoir assuré le fonctionnement du système d'information de gestion qui permet de suivre l'application du programme dans ses moindres détails. David Carrigan et Steve Caseley ont participé à l'élaboration du système tandis que John Hayne, Darrell Hiltz, Ross MacDougall, Melony McGuire, Trudy Megeney, Jennifer Miller, Sherri-Lynn Pitcher et Aurelio Sablone étaient responsables du fonctionnement du système et de l'émission des chèques.

Nous tenons par ailleurs à remercier le personnel des quatre bureaux du programme qui ont assuré l'application comme telle du PAS : David Buchanan, Shelly Price, Linda Nelson, Celina Atkinson, Lisa Breaud Boudreau, Francine DiPaolo, Diane Gautreau, Kelly Hunter, Beverly James, Heather Maughan, Kelly Nelson, Jo Nodwell, Shelly Northrup, Ginny Ramsey, Nancy Shephard et Jane Short aux Services à la famille de Saint John, Inc., au Nouveau-Brunswick, ainsi que Bernard Vinge, Betty Tully, Susan Day, Elizabeth Dunn, Mona Anatole, Tina Chaidemenos, Joy Davies, Joanne Holmes, Rosemary Mohr, Julie Mueller, Pat Palm, Patrizia Paoluzzi, Barbara Rode, Anita Tom et Peggy Waterton chez Bernard C. Vinge and Associates Ltd., en Colombie-Britannique.

Enfin, nous tenons à remercier « l'équipe du PAS », composée d'employés de la SRSA, de chercheurs de trois universités réputées et du personnel de la Manpower Demonstration Research Corporation (MDRC).

À la SRSA, Susanna Lui-Gurr, Wendy Bancroft, Sheila Currie Vernon et Dan Doyle ont veillé à la mise en oeuvre du programme, dirigé des groupes de discussion et effectué des recherches sur le terrain. Wendy Bancroft et Sheila Currie Vernon ont également rédigé le rapport des groupes de discussion. David Card de l'Université Princeton, Philip Robins de l'Université de Miami et Charles Beach de l'Université Queen's ont analysé les grandes variables économiques du projet. Les professeurs Card et Robins, de même que Tod Mijanovich et Winston Lin, étaient les auteurs du rapport sur les impacts des dix-huit premiers mois. Le personnel de la MDRC s'est partagé la responsabilité de tous les aspects du projet depuis la conception et la collecte des données jusqu'à l'analyse et la rédaction des rapports. Irene Robling, David Butler, Darlene Hasselbring et Linda Traeger ont aidé à concrétiser les idées du programme. Tod Mijanovich, David Long, Gail Quets et Winston Lin ont collaboré à la définition des grandes lignes du projet et, de concert avec Greg Hoerz, Linda Duffy et Johanna Ward, créé les fichiers d'analyse. Tod Mijanovich et David Long ont rédigé le rapport sur la mise en oeuvre, en collaboration avec Susanna Lui-Gurr, Gail Quets et Sheila Currie Vernon. Barbara Goldman nous a prodigué ses conseils. Enfin, même si le présent résumé s'inspire abondamment des trois rapports précédents, Tod Mijanovich en a principalement assuré la préparation.

Gordon Berlin  
Directeur exécutif

John Greenwood  
Directeur adjoint



Qu'arriverait-il si toutes les prestataires de l'aide sociale pouvaient augmenter leur revenu en quittant les rangs des assistées sociales pour travailler — autrement dit, si le travail était plus payant que l'assistance sociale? C'est la question qui a inspiré la mise en oeuvre du Projet d'autosuffisance (PAS), un projet de recherche et de démonstration qui a été conçu pour vérifier si des incitatifs financiers encourageraient les prestataires de l'aide sociale à y renoncer pour travailler à temps plein.

Le PAS vise à répondre aux préoccupations que suscitent depuis longtemps les coûts financiers et sociaux de la dépendance à l'égard de l'aide sociale, tant pour les contribuables que pour les prestataires de l'Aide au revenu (aide sociale)<sup>1</sup>. Bien souvent, les prestataires qui en sont venues à dépendre de l'aide sociale ont du mal à se joindre à la population active ou à réintégrer le marché du travail. Même si elles réussissent à se trouver du travail, le salaire à l'embauchage est souvent trop bas pour leur assurer un revenu équivalent à celui que leur procure l'aide sociale. Leur revenu n'augmente pas énormément non plus si elles combinent travail et aide sociale, car la presque totalité des gains est habituellement déduite du montant des prestations d'Aide au revenu. Donc, pour augmenter leur revenu en travaillant, les prestataires doivent gagner plus que ce que l'Aide au revenu représente. Or, pour toucher un salaire plus élevé, il faut généralement travailler pendant un certain temps à un salaire peu élevé. De nombreuses prestataires de l'Aide au revenu sont donc dans une double impasse : si elles décident d'occuper un emploi, leur famille pourrait en subir une perte de revenu, mais c'est seulement en travaillant que la plupart d'entre elles peuvent espérer obtenir un jour un salaire plus élevé. Le choix est ennuyeux : soit continuer à dépendre de l'aide sociale, soit tirer un revenu moins élevé d'un emploi.

Ce compromis entre la dépendance et la pauvreté est déconcertant également pour les responsables de l'action gouvernementale. Les efforts pour réduire la dépendance en encourageant ou en obligeant les assistées sociales à travailler débouchent souvent sur des emplois mal rémunérés et une diminution du revenu familial, tandis que les politiques qui réduisent la pauvreté en augmentant les prestations se traduisent souvent par une augmentation de la dépendance et une diminution de l'activité. Le défi pour les responsables de l'action gouvernementale et la société dans son ensemble consiste à concevoir des politiques qui entraînent simultanément une augmentation de l'activité et du revenu familial total et, partant, une diminution de la pauvreté et de la dépendance.

Le PAS s'attaque de front à ce dilemme. Conçu et financé par Développement des ressources humaines Canada (DRHC) et géré par la Société de recherche sociale appliquée (SRSA), le PAS vérifie l'efficacité d'un programme de supplément de revenu à l'intention de prestataires à long terme de l'aide sociale choisies parmi des chefs de famille monoparentale dans les provinces de la Colombie-Britannique et du Nouveau-Brunswick<sup>2</sup>. Le programme de supplément de revenu du PAS offre des paiements mensuels en espèces à des mères chefs de famille monoparentale qui touchent des prestations depuis au moins un an et qui y renoncent pour travailler à plein temps (au moins 30 heures par semaine) dans l'année qui suit leur inscription au programme. Les paiements en espèces du PAS, ou « paiements au titre du supplément », viennent s'ajouter au revenu d'emploi, pendant trois ans au plus, à condition que les prestataires continuent à travailler à plein temps et ne recourent pas à l'Aide au revenu. La prestataire chef de famille

---

<sup>1</sup> L'« Aide au revenu » désigne les programmes de prestations en espèces qui sont administrés par les provinces aux termes du Régime d'assistance publique du Canada (RAPC). Le gouvernement fédéral et les provinces partagent les frais relatifs à ces programmes.

<sup>2</sup> Le programme de supplément de revenu est la pierre angulaire du PAS, mais le projet englobe également la conception et l'élaboration du programme et d'une infrastructure de mise en oeuvre, de même qu'une évaluation globale de l'ensemble des initiatives. Le rapport final doit être publié en l'an 2000.

monoparentale qui décide d'accepter l'offre de supplément et de travailler en retire un avantage immédiat; en réalité, dans la plupart des cas, son revenu total représente à peu près le double de ce qu'elle<sup>3</sup> recevrait si elle travaillait ou touchait une aide sociale uniquement. Si son revenu d'emploi augmente, elle pourra en retirer un avantage à plus long terme du fait qu'elle sera devenue autosuffisante une fois que la période de paiement du supplément de trois ans aura pris fin.

Ainsi, un programme de supplément de revenu est peut-être un moyen novateur de régler le double problème de la dépendance à l'égard de l'aide sociale et de la pauvreté. C'est toutefois une approche qui n'a pas encore été évaluée. Il existe encore trop peu de données sur la mesure dans laquelle les incitatifs financiers influent sur le comportement pour pouvoir orienter en conséquence l'action gouvernementale en la matière. Et parce que les suppléments de revenu coûtent cher, il est important de déterminer si un supplément de revenu temporaire permet en réalité d'atténuer la dépendance à l'égard de l'aide sociale et d'augmenter le bien-être économique avant de décider de mettre en oeuvre un programme de ce genre à grande échelle.

C'est pourquoi le PAS utilise un modèle de recherche rigoureux, appelé la « répartition au hasard », pour mesurer les résultats et les coûts du programme de supplément de revenu. Entre novembre 1992 et mars 1995, plus de 9 000 chefs de famille monoparentale prestataires de l'Aide au revenu de la Colombie-Britannique et du Nouveau-Brunswick se sont vu offrir la possibilité de participer au projet de recherche du PAS. Celles qui ont accepté d'y participer ont été désignées au hasard pour faire partie de l'un de deux groupes : les membres du « groupe programme » étaient admissibles au programme de supplément de revenu, tandis que les membres du « groupe témoin » ne l'étaient pas. Des données sur l'emploi, le recours à l'aide sociale et d'autres activités et expériences des deux groupes sont recueillies, et le comportement du groupe témoin sert de point de repère à partir duquel les effets du programme sur les prestataires admissibles sont mesurés.

À la fin de 1995, le PAS terminait sa troisième année d'application. Trois rapports publiés récemment donnent un aperçu des constatations provisoires à propos du projet : *Créer une solution de rechange à l'aide sociale*, qui fait état des premiers enseignements tirés de l'élaboration et de la mise en oeuvre du programme, ainsi que des coûts préliminaires et des impacts du programme sur le recours à l'aide sociale; *La lutte pour l'autosuffisance*, une étude fondée sur des séances de discussion avec une centaine de prestataires du groupe programme; et *Les incitatifs financiers encouragent-ils les prestataires de l'aide sociale à travailler?*, qui examine les effets du programme sur l'emploi, la rémunération et le recours à l'Aide au revenu au cours des 18 premiers mois du Projet d'autosuffisance. Ces rapports représentent le travail de toute l'équipe de recherche du PAS : la SRSA, la Manpower Demonstration Research Corporation (MDRC), Statistique Canada et des chercheurs universitaires. Le document qui suit est un résumé des constatations décrites dans les trois rapports<sup>4</sup>.

---

<sup>3</sup> Le féminin est utilisé dans le présent résumé, parce que 95 p. 100 des chefs de famille monoparentale prestataires à long terme de l'Aide au revenu — le groupe cible du PAS — sont des femmes.

<sup>4</sup> Les constatations reposent sur l'observation des premières participantes à l'échantillon de recherche du PAS (environ 2 000) au cours des 18 mois qui ont suivi immédiatement leur répartition au hasard entre le groupe programme et le groupe témoin. Ces constatations seront revues et élargies lorsque des données seront disponibles pour tout l'échantillon, soit environ 9 000 prestataires, et que la période d'observation sera bien amorcée.

## Coup d'oeil sur les constatations

Le programme de supplément de revenu du PAS vise à inciter les personnes les plus dépendantes à l'égard de l'aide sociale, c'est-à-dire les chefs de famille monoparentale qui touchent des prestations d'Aide au revenu depuis déjà longtemps, à travailler à plein temps dans une plus grande proportion et à accroître ainsi leur autosuffisance économique. Il s'agit là d'un but ambitieux. À ce jour, le PAS a répondu à un certain nombre d'objectifs à court terme qui sont des conditions préalables à la réalisation de ce but. Les principales constatations provisoires sont les suivantes :

- **Un programme de supplément de revenu peut fonctionner.** La grande majorité des prestataires du groupe programme ont été contactées, ont assisté à une séance d'orientation et ont compris les caractéristiques du programme. Trente-quatre pour cent d'entre elles se sont trouvées du travail à plein temps, ont quitté les rangs des assistées sociales et ont déclenché le supplément durant le délai d'admissibilité d'un an qui leur a été alloué. L'informatisation du processus complexe qui consiste à calculer et à verser les paiements au titre du supplément est réussie, et les paiements ont été effectués dans un délai optimal et sans erreur.
- **Un incitatif financier qui encourage les gens à travailler est un moyen d'action souple qui peut être utilisé avec bien des types de prestataires sans services de soutien supplémentaires<sup>5</sup>.** Le programme a été caractérisé par un taux cumulatif de déclenchement du supplément de 34 p. 100 malgré de nombreux obstacles à l'emploi chez les prestataires du groupe programme : 28 p. 100 ont signalé un problème de santé limitant leur activité, la moitié d'entre elles avaient deux enfants ou plus, plus de la moitié avaient un enfant de moins de 6 ans, 56 p. 100 n'avaient pas terminé leurs études secondaires et 10 p. 100 vivaient dans une région rurale où les taux de chômage étaient élevés. Les séances des groupes de discussion ont fait ressortir le désir de renoncer à l'aide sociale de même que la dynamique de la dépendance à l'égard de celle-ci, y compris la perte de confiance et de détermination face à l'autosuffisance de même que l'atténuation des aptitudes professionnelles et des capacités d'entrevue. Néanmoins, autant celles qui ont refusé l'offre que celles qui l'ont acceptée ont parlé très positivement des avantages offerts par le programme, nombreuses étant parmi les prestataires ayant refusé l'offre celles qui ont dit regretter qu'elle soit d'une durée limitée et que le moment ait été « mal choisi » pour elles.
- **Le programme de supplément de revenu du PAS a augmenté l'emploi, la rémunération et l'activité sur le marché du travail.** Une comparaison des prestataires des groupes programme et témoin 13 à 15 mois (trimestre 5) après qu'elles ont été désignées au hasard pour faire partie de leur groupe respectif, a fait ressortir que les prestataires du groupe programme étaient beaucoup plus susceptibles de travailler : c'était le cas de 41 p. 100 d'entre elles par comparaison à 28 p. 100 des prestataires du groupe témoin. Cette différence au niveau de l'emploi (également appelée l'« impact » sur l'emploi) a commencé à

---

<sup>5</sup> L'effet de services supplémentaires fait l'objet d'une étude spéciale au Nouveau-Brunswick dans le cadre d'un projet appelé PAS Plus.

se manifester immédiatement après la répartition au hasard et a atteint un point culminant au cinquième trimestre. L'impact du programme sur l'emploi était presque entièrement attribuable au nombre deux fois plus élevé de prestataires travaillant à temps plein : 25 p. 100 des membres du groupe programme travaillaient à temps plein le cinquième trimestre comparativement à 12 p. 100 des membres du groupe témoin. D'autres impacts liés à l'emploi au cinquième trimestre étaient également considérables. En moyenne, les prestataires du groupe programme travaillaient un plus grand nombre d'heures, 50 heures par mois contre 30 pour le groupe témoin, soit deux tiers de plus. La rémunération moyenne est passée à 373 \$ par mois pour les prestataires du groupe programme, 58 p. 100 de plus que la moyenne de 236 \$ par mois pour le groupe témoin<sup>6</sup>.

- **Le programme de supplément de revenu du PAS a réduit la dépendance à l'égard de l'Aide au revenu.** Durant le cinquième trimestre qui a suivi le début de la période d'admissibilité au programme, les prestataires du groupe programme ont été beaucoup moins nombreuses que celles du groupe témoin à recevoir une Aide au revenu : 71 p. 100 par comparaison à 85 p. 100. Cela a entraîné une diminution de 15 p. 100 du montant moyen des paiements au titre de l'Aide au revenu : 656 \$ par mois pour les prestataires du groupe programme comparativement à 772 \$ par mois pour les prestataires du groupe témoin.
- **Le programme a augmenté considérablement le revenu total et le bien-être économique des prestataires du groupe programme, en raison essentiellement d'une augmentation des gains.** Le cinquième trimestre après leur répartition au hasard, les prestataires du groupe programme avaient un revenu moyen de 1 239 \$ par mois (373 \$ de gains plus 866 \$ au titre du supplément de revenu du PAS ou de l'Aide au revenu) contre 1 008 \$, en moyenne, pour les prestataires du groupe témoin (236 \$ de gains plus 772 \$ de prestations d'Aide au revenu). Cela représente une augmentation de 231 \$, ou de 23 p. 100. La différence en ce qui concerne le revenu s'est révélée plus petite, mais quand même assez considérable, au cours du sixième trimestre (actuellement le dernier pour lequel il existe des données). Ces résultats sont encore plus impressionnants si l'on tient compte du fait qu'ils sont attribuables uniquement à 25 p. 100 à peu près des prestataires du groupe programme qui ont travaillé à temps plein et qui ont donc eu droit à une rémunération pour travail à temps plein et au supplément de revenu du PAS. Durant le cinquième trimestre, la rémunération mensuelle de ces prestataires s'est élevée en moyenne à plus de 1 000 \$ et leurs prestations au titre du supplément, à plus de 900 \$ en moyenne, d'où un revenu mensuel moyen d'environ 2 000 \$, soit à peu près 1 000 \$ de plus que la moyenne pour les prestataires du groupe témoin.
- **Le programme coûte moins cher que pourrait porter à le croire le supplément de revenu moyen.** Cela s'explique par le fait que le PAS entraîne

---

<sup>6</sup> La valeur du dollar canadien a été d'environ 0,75 \$ US pendant la plus grande partie de la période sur laquelle a porté cette analyse.

une diminution des coûts de l'Aide au revenu. Au cours de ses quinze premiers mois d'application, le coût *brut* du programme de supplément a été d'à peu près 2 700 \$ par prestataire du groupe programme. Durant la même période, les économies au chapitre des prestations d'Aide au revenu ont été de 700 \$ par prestataire du groupe programme. Donc, le coût *net* du programme (c.-à-d. le coût brut moins les économies) au cours des 15 premiers mois a été d'environ 2 000 \$ par prestataire du groupe programme, ou de 130 \$ par mois à peu près pour chacune.

Ces réalisations initiales sont d'une importance capitale. Cependant, pour être viable à long terme, le programme de supplément de revenu du PAS doit continuer à produire une différence appréciable sur le plan de l'emploi, des gains et du recours à l'aide sociale chez les prestataires du groupe programme après que le délai de versement du supplément de trois ans aura pris fin. Les recherches en cours détermineront si le programme a un impact durable sur l'emploi et l'autosuffisance des prestataires à long terme de l'Aide au revenu.

### **Comment fonctionne le programme de supplément de revenu du PAS?**

Le programme de supplément de revenu du PAS a été mis en activité dans le tiers sud du Nouveau-Brunswick en novembre 1992 et dans le sud de la Colombie-Britannique en janvier 1993. L'application du programme est assurée par deux organismes privés avec lesquels la SRSA a passé un marché de services : Bernard C. Vinge and Associates Ltd., en Colombie-Britannique, qui s'occupe des bureaux de Vancouver et de New Westminster, et Services à la famille de Saint John, Inc., au Nouveau-Brunswick, qui s'occupe des bureaux de Saint John et de Moncton. Les systèmes d'information de gestion et de paiement du supplément ont été élaborés par SHL Systemhouse Inc., de Halifax, en Nouvelle-Écosse, qui en assure également l'application. Les trois organismes ont été choisis à la suite d'un rigoureux processus d'appel d'offres lancé par la SRSA.

Les principaux éléments du programme de supplément de revenu sont les suivants :

- **Critère du travail à plein temps.** Le supplément de revenu n'est versé qu'aux chefs de famille monoparentale admissibles qui travaillent à temps plein (au moins 30 heures par semaine, au cours d'une période comptable de quatre semaines ou mensuelle, à un ou plusieurs emplois) et qui cessent de dépendre de l'Aide au revenu. Le critère du travail à plein temps garantit que : 1) les bénéficiaires du supplément se prépareront à l'autosuffisance, puisque la plupart des prestataires de l'Aide au revenu seraient obligées de travailler à temps plein afin de gagner assez pour ne pas revenir à l'Aide au revenu; 2) la plupart des bénéficiaires du supplément accroîtront leur participation à la vie active pour devenir admissibles au programme, puisque le nombre de prestataires de l'Aide au revenu qui travaillent déjà à plein temps est peu élevé; et 3) les gains seront assez considérables pour que, avec le supplément, ils assurent une importante augmentation de revenu à la plupart des prestataires qui auront accepté l'offre de supplément.
- **Incitatif financier considérable.** Les paiements versés au titre du supplément de revenu sont assez considérables pour doubler à toutes fins utiles le revenu d'emploi de la plupart des bénéficiaires du supplément. Celles-ci touchent

généralement de 3 000 \$ à 5 000 \$ de plus par an qu'elles ne toucheraient si elles travaillaient et continuaient à recevoir des prestations d'Aide au revenu.

Le supplément correspond à la moitié de la différence entre le revenu d'emploi brut de la participante et le « seuil de revenu » établi par le PAS pour chaque province. Pour la première année d'application, le seuil de revenu était de 37 000 \$ en Colombie-Britannique et de 30 000 \$ au Nouveau-Brunswick (le seuil de revenu de chaque province a été légèrement relevé en 1994 et de nouveau en 1995). Ainsi, pour la participante vivant en Colombie-Britannique qui travaille 35 heures par semaine à 7 \$ l'heure et qui gagne 12 740 \$ par an, le supplément de revenu s'élève à 12 130 \$ par an — 37 000 \$ moins 12 740 \$, divisé par 2 — pour un revenu brut total de 24 870 \$. La participante peut également toucher des revenus d'autres sources, comme une pension alimentaire ou des paiements de loyer, qui n'influent pas sur le montant du supplément auquel elle a droit.

- **Admissibilité restreinte.** Seules les chefs de famille monoparentale qui touchent des prestations d'Aide au revenu depuis au moins un an sont admissibles au programme de supplément de revenu. En n'admettant au programme que les personnes qui sont prestataires depuis au moins un an, nous avons voulu éviter d'encourager certaines personnes à demander l'Aide au revenu pour devenir admissibles au programme de supplément de revenu, ces personnes devant avoir été prestataires de l'Aide au revenu pendant au moins un an avant de pouvoir s'inscrire au programme.
- **Prestations à durée limitée.** Les personnes admissibles ont un an pour se trouver un emploi admissible et renoncer à l'Aide au revenu. Il y a donc une incitation à cesser plus vite de dépendre de l'Aide au revenu pour pouvoir profiter de l'offre de supplément<sup>7</sup>. Celles qui acceptent l'offre dans le délai d'admissibilité d'un an touchent des paiements mensuels au titre du supplément pendant trois années consécutives, à condition qu'elles continuent à travailler à plein temps. La période maximale de trois ans fixée pour le versement du supplément écarte la possibilité d'une dépendance à long terme à l'égard du programme.

Chacune des personnes qui avaient été désignées au hasard pour faire partie du groupe programme, et qui de ce fait devenaient admissibles au supplément de revenu, en a été informée par lettre et par téléphone et a été invitée à participer à une séance d'orientation, généralement au bureau du PAS, pour en savoir davantage sur le programme. Le personnel s'est employé activement à contacter et à orienter les prestataires du groupe programme. Une fois que la prestataire avait participé à une séance d'orientation, le personnel du PAS communiquait régulièrement avec elle pendant ce qui restait du délai d'un an qu'elle avait pour accepter l'offre de supplément, afin de s'assurer que la prestataire comprenait bien l'offre qui lui était faite, de répondre à ses questions au sujet du programme et de lui fournir des informations ou des conseils relativement à d'autres programmes ou sources d'aide. Bien que les employées du PAS aient

---

<sup>7</sup> Inversement, certaines prestataires pourraient prolonger leur recours à l'Aide au revenu pour être admissibles, au bout d'un an, au programme de supplément de revenu, possibilité qui fait l'objet d'une étude complémentaire.

encouragé les prestataires du groupe programme à bien réfléchir à la possibilité que représente le programme, elles leur ont bien fait savoir que la participation est entièrement volontaire, que le PAS n'aurait aucune incidence sur leur admissibilité à l'Aide au revenu à moins qu'elles ne décident d'accepter l'offre de supplément et que l'acceptation de l'offre de supplément peut ne pas être une option souhaitable pour toutes.

Après qu'elles ont commencé à recevoir le supplément, les bénéficiaires peuvent décider à n'importe quel moment de revenir à l'Aide au revenu à condition qu'elles renoncent au supplément et qu'elles répondent aux critères du régime d'Aide au revenu en ce qui concerne les éléments d'actifs et le revenu. Elles peuvent aussi recommencer à toucher le supplément en retournant au travail à plein temps à n'importe quel moment pendant leur délai d'admissibilité de trois ans. Pour toucher le supplément, les prestataires du groupe programme qui y sont admissibles doivent envoyer chaque mois leurs bulletins de paye au bureau de paiement du supplément de Halifax qui leur verse un paiement mensuel au titre du supplément calculé d'après leurs gains et leurs heures de travail. Pour chaque période de 12 mois pendant laquelle elles touchent le supplément, les bénéficiaires ont le droit de recevoir à deux reprises un paiement mensuel réduit pour les mois où la moyenne de leurs heures de travail était inférieure à 30 heures par semaine. Vers la fin du délai de trois ans pendant lequel elles peuvent recevoir le supplément, les bénéficiaires sont informées du fait que le supplément prendra fin bientôt et sont invitées à assister à un atelier sur la gestion des finances personnelles destiné à les aider à maintenir leur participation à plein temps au marché du travail en l'absence du supplément de revenu.

### **L'étendue des recherches sur le PAS**

La nature dynamique du recours à l'aide sociale constitue un sérieux obstacle à l'évaluation de tout programme destiné à favoriser le passage de l'aide sociale au travail. Comme les prestataires quittent régulièrement les rangs des assistées sociales parce qu'elles se trouvent du travail, parce qu'elles se marient ou à cause d'autres changements dans leur vie, il est difficile de déterminer dans quelle mesure un résultat en particulier (comme le fait de se joindre à la population active ou de cesser de dépendre de l'aide sociale) est attribuable au nouveau programme qui doit être évalué ou reflète simplement ce qui se serait produit en l'absence du programme.

Pour éviter que ce facteur ne compromette l'évaluation du PAS, il a été décidé de recourir à la répartition au hasard dans le modèle de l'évaluation afin de déterminer les impacts du programme. Les personnes susceptibles d'être échantillonnées ont d'abord été contactées par des intervieweurs de Statistique Canada, qui ont recueilli des données démographiques de base sur elles, leur ont expliqué le but et la structure de l'étude et leur ont demandé si elles acceptaient de participer au projet. Celles qui ont accepté d'y participer — environ 90 p. 100 des prestataires contactées — ont alors été désignées au hasard pour faire partie soit du groupe des prestataires admissibles (groupe programme) soit du groupe des prestataires inadmissibles (groupe témoin). Les résultats des deux groupes au chapitre de l'emploi, des gains, du recours à l'Aide au revenu et d'autres caractéristiques sont en voie d'être recueillis à partir des données d'enquête et des données de l'Aide au revenu, de l'impôt et de l'assurance-chômage, pour ensuite être comparés. Comme les prestataires ont été désignées au hasard pour faire partie soit du groupe programme soit du groupe témoin, les membres des deux groupes ont des antécédents et des caractéristiques semblables, la seule différence systématique qui les sépare étant que les membres du premier groupe étaient admissibles au programme de supplément du revenu, contrairement aux prestataires du deuxième groupe. Ainsi, les différences, le cas échéant, qui se manifestent au fil des ans entre les résultats des deux groupes

peuvent être raisonnablement attribuées au programme de supplément de revenu. Ces différences sont qualifiées d'effets ou d'« impacts » du programme.

Les principales questions à se poser englobent les suivantes :

- Quelle est l'incidence du supplément pour ce qui est de l'emploi, des gains, du recours à l'aide sociale et du revenu total?
- Que se passe-t-il lorsque la période de versement du supplément de trois ans prend fin? Le supplément entraîne-t-il une diminution de la fréquence du retour à l'Aide au revenu?
- Quels sont les avantages et les coûts monétaires et non monétaires du programme? Le programme est-il rentable du point de vue des prestataires de l'Aide au revenu, du gouvernement et de la société dans son ensemble?

D'importants rapports seront publiés après qu'une enquête de suivi aura été réalisée auprès de tout l'échantillon (18 mois, 36 mois et 54 mois après la répartition au hasard). Un rapport distinct portera sur les requérantes de l'Aide au revenu, et d'autres rapports seront préparés périodiquement sur de nouvelles constatations ou des sujets d'intérêt spécial.

#### Qui sont les personnes échantillonnées pour le PAS?

- **Les personnes échantillonnées pour le PAS présentent de nombreuses différences quant à leurs circonstances particulières et leurs antécédents, et beaucoup d'entre elles ont fait état de caractéristiques généralement considérées comme des obstacles à l'emploi.**

Le PAS cible les chefs de famille monoparentale qui ont touché des prestations d'Aide au revenu de façon continue pendant au moins un an. Les seuls critères de sélection étaient le recours à l'Aide au revenu et le fait d'être chef de famille monoparentale, car l'évaluation vise notamment à déterminer quels groupes de chefs de famille monoparentale sont les plus susceptibles de bénéficier du PAS. Aussi l'échantillon du PAS est varié et comprend bien des personnes qui peuvent avoir été qualifiées d'inemployables par le régime d'Aide au revenu (parce qu'elles ont de petits enfants, qu'elles sont handicapées ou âgées, ou pour quelque autre raison) ou qui pourraient avoir à surmonter des obstacles pour travailler à plein temps. Vingt-huit pour cent d'entre elles ont déclaré que leur état de santé limitait leur activité. La moitié d'entre elles avaient deux enfants ou plus, et 54 p. 100 d'entre elles avaient au moins un enfant d'âge préscolaire (c.-à-d. de moins de six ans). Seulement 44 p. 100 d'entre elles avaient terminé leurs études secondaires, et 10 p. 100 vivaient dans un milieu rural, où les taux de chômage sont particulièrement élevés.

- **La grande majorité des personnes échantillonnées avaient déjà travaillé, mais moins du cinquième d'entre elles travaillaient au moment de leur répartition au hasard, le nombre de celles qui travaillaient à plein temps étant très peu élevé.**

Même si 96 p. 100 des personnes échantillonnées déclaraient avoir déjà travaillé, seulement 18 p. 100 d'entre elles ont déclaré qu'elles travaillaient au moment de leur répartition au hasard, la proportion de celles qui travaillaient à plein temps lors de leur répartition au hasard atteignant à peine 4 p. 100. Ainsi, la plupart des personnes qui ont décidé d'accepter l'offre de supplément ont dû accroître



considérablement leur participation au marché du travail afin de répondre au critère de la participation minimale exigée par le programme de supplément, soit 30 heures par semaine.

- **Des participantes à l'échantillon ont dit avoir honte de leur dépendance à l'égard de l'Aide au revenu.**

Dans des discussions de groupe, les participantes à l'échantillon ont presque toutes parlé de la honte et de la culpabilité qui entourent le recours à l'Aide au revenu. Elles ont dit se sentir condamnées par la société. Des mots comme « humiliant » et « gênant » revenaient sans cesse dans la bouche des participantes et nombreuses sont celles qui ont admis se garder de révéler, parfois même à leurs propres enfants et à d'autres membres de leur famille, qu'elles touchaient des prestations d'aide sociale. Beaucoup ont dit qu'elles n'avaient pas tellement une grande estime d'elles-mêmes et doutaient de leur capacité d'influer sur les décisions qui ont une importance dans leur vie.

- **La grande majorité des participantes aux groupes de discussion ont indiqué qu'elles ne voulaient pas dépendre de l'Aide au revenu et auraient préféré travailler et être financièrement indépendantes. Néanmoins, pour bien des raisons, elles sont demeurées prestataires de l'Aide au revenu pendant de longues périodes.**

Les discussions en groupe ont fait ressortir une forte éthique du travail chez la majorité et une frustration énorme à être pauvres et financièrement dépendantes. Les participantes ont discuté de bien des aspects positifs du travail : la confiance, une plus grande estime de soi et le sentiment d'utilité et d'indépendance qui va de pair avec le travail, ainsi que de l'incidence positive que le travail avait eue sur leur famille et leur vie sociale. Cependant, elles ont aussi énuméré de nombreuses raisons pour lesquelles elles avaient continué à dépendre de l'Aide au revenu, dont la maladie, un sentiment de culpabilité à l'idée de laisser leurs enfants, le désir de se consacrer à temps plein à l'éducation de leurs enfants et un pessimisme profond à propos de leur capacité de se trouver un « bon » emploi ou, dans certains cas, un emploi tout court. Nombreuses également sont celles qui éprouvaient un sentiment de résignation et d'« incapacité acquise ». Elles ont parlé du cercle vicieux de la pauvreté : plus longtemps elles sont dépendantes financièrement, moins elles ont confiance en elles-mêmes et sont déterminées à atteindre l'autosuffisance, et plus elles doutent de leurs capacités d'entrevue et de leurs aptitudes professionnelles.

### **La mise en oeuvre du programme de supplément de revenu du PAS**

Le programme de supplément de revenu du PAS avait deux grands objectifs opérationnels : 1) contacter les personnes admissibles au programme (c.-à-d. les personnes qui avaient été désignées au hasard pour faire partie du groupe programme) et leur expliquer l'offre de supplément de façon assez claire et complète pour qu'elles puissent prendre une décision éclairée au sujet de cette offre; et 2) appliquer un système de paiement du supplément axé sur les bulletins de paye qui permettrait de calculer les paiements mensuels au titre du supplément et de les effectuer dans un délai optimal et sans erreur. Pour réaliser ces objectifs, le PAS devait créer de toutes pièces un programme pleinement opérationnel et le doter du personnel nécessaire, contacter une population difficile à rejoindre et souvent méfiante à l'égard des programmes gouvernementaux et expliquer un concept abstrait (un supplément de revenu calculé selon une formule précise) de façon à venir à bout du scepticisme de cette population quant à la légitimité de l'offre et à clarifier les possibilités s'offrant aux prestataires du groupe programme.

Ensemble, la SRSA et les organismes chargés de l'application du programme ont relevé ces défis, élaborant des procédures détaillées et des exigences très précises quant aux systèmes à mettre en oeuvre, recrutant et formant le personnel et révisant et améliorant les activités d'extension et d'orientation ainsi que les systèmes informatisés après la période de rodage initial. Le programme a donc pu être mis sur pied avec succès et les difficultés d'application du début ont pu être réglées rapidement.

- **Les employées du programme ont déployé des efforts concertés afin de bien renseigner les prestataires du groupe programme au sujet de l'offre de supplément et leurs efforts ont porté fruit.**

Si le PAS était un programme bien établi d'application générale, les prestataires admissibles en entendraient parler de diverses façons, notamment par le bouche à oreille, par les organismes de service et de défense de leurs intérêts, et peut-être aussi par les documents que les organismes d'aide sociale leur envoient par la poste ou par leur participation à des séances d'orientation obligatoires. L'objectif du programme de supplément de revenu du PAS était de sensibiliser toutes et chacune à l'offre de supplément, voire de la faire mieux connaître que les programmes du gouvernement en général, pour que le modèle puisse être évalué correctement. Aussitôt après avoir été désignées au hasard pour faire partie du groupe programme, les chefs de famille monoparentale ont reçu une lettre les informant de leur admissibilité et les invitant à participer à une séance d'orientation au bureau du PAS le plus près de leur domicile ou à l'un des nombreux emplacements satellites. Les employées ont ensuite, selon le cas, appelé les prestataires, leur ont envoyé des lettres recommandées, ont cherché à communiquer avec elles par leurs amis ou leurs parents et se sont même rendues chez elles pour s'assurer que les prestataires participent à une séance d'orientation.

Dans 60 p. 100 des cas environ, l'orientation s'est faite en groupe. Dans les autres cas, surtout à Vancouver et dans les régions rurales, les employées ont donné aux prestataires des séances d'orientation individuelles au bureau du PAS, au domicile de la prestataire ou encore au téléphone. Lors des rencontres d'orientation, de groupe ou individuelles, les employées ont expliqué l'offre de supplément jusque dans les moindres détails, ont clarifié les conséquences financières qu'il y aurait à l'accepter et ont examiné avec les prestataires les autres conséquences que le supplément pourrait avoir pour elles. En rencontrant personnellement les participantes afin de leur expliquer le programme de façon très complète et en leur faisant bien savoir qu'elles étaient là pour les aider, les employées du PAS ont cherché à encourager les participantes à bien songer aux avantages que représentait l'offre de supplément. Les séances d'orientation par téléphone ont été moins réussies pour ce qui est de maintenir l'intérêt des participantes et de leur faire comprendre les principaux éléments du programme de supplément.

- **L'informatisation du système de paiement du supplément est réussie et, dans la grande majorité des cas, les paiements sont effectués dans un délai optimal et sans erreur.**

Le système de paiement du supplément, qui est administré par SHL Systemhouse Inc. à Halifax, calcule le montant du supplément à verser à toutes les prestataires du groupe qui y sont admissibles et effectue les paiements. Ce nouveau système fort complexe a été conçu pour répondre à trois exigences : 1) effectuer les paiements au titre du supplément en fonction de la rémunération touchée et des heures travaillées, quel que soit le régime de travail et quelles que soient les modalités de paye, 2) maintenir le caractère confidentiel de la participation des prestataires au PAS et 3) assurer la responsabilité et le contrôle financier. Il était particulièrement difficile d'éviter les erreurs de calcul, car à l'encontre du régime d'Aide au revenu, dont les prestations sont prospectives, le PAS effectue des paiements en fonction des heures travaillées et de la rémunération touchée pendant le mois précédent. Il était donc très important de réduire autant que possible le délai entre l'obtention du chèque de paye et l'obtention du chèque de supplément afin

d'assurer la continuité du revenu du ménage et de renforcer le lien entre les gains et le supplément. En moyenne, les paiements au titre du supplément (par chèque ou par dépôt direct) ont été effectués dans les trois semaines suivant le dernier jour de travail de la période de paye visée par le paiement.

Les données nécessaires au calcul du supplément, c'est-à-dire le montant des gains, les heures de travail et les dates de paye, sont prises sur les bulletins de paye que les prestataires reçoivent de leur employeur. Les bulletins de paye permettent de vérifier les données fournies par les prestataires sans pour autant faire appel à l'employeur. Cependant, tous les employeurs ne remettent pas de bulletin de paye comme tel à leurs employés et les bénéficiaires du supplément qui ont plus d'un employeur peuvent recevoir des chèques de paye correspondant à des périodes de paye différentes. Dans des cas aussi compliqués, le personnel du bureau de paiement doit intervenir et calculer manuellement le montant du supplément. Avec l'expérience, il a toutefois été possible d'automatiser le calcul de la grande majorité des paiements.

### **La participation au programme de supplément de revenu**

La figure 1 donne un aperçu de la participation de 100 prestataires types du groupe programme à diverses activités du PAS, à partir d'un recensement effectué auprès de 1 066 prestataires qui avaient été désignées au hasard pour faire partie du groupe programme du PAS entre novembre 1992 et octobre 1993. (Pour se faire une idée du niveau de participation global des prestataires du groupe programme, il suffit de multiplier par 10 les chiffres indiqués à la figure 1 pour ces 100 prestataires « types ».) La figure indique combien de ces 100 prestataires ont participé à une séance d'orientation (96), ont déclenché le supplément (34) et travaillaient à plein temps le sixième mois après avoir déclenché le supplément (26). La figure indique également dans quelle mesure les employées du programme ont contacté les prestataires qui n'ont pas assisté à une séance d'orientation et celles qui n'ont pas déclenché le supplément.

- **La presque totalité des prestataires du groupe programme ont été contactées au moins une fois par les employées du programme, et 96 p. 100 d'entre elles ont participé à une séance d'orientation du PAS.**

Comme le montre la figure 1, sur 100 prestataires du groupe programme, 98 ont été contactées par les employées du programme, et seulement deux de celles qui ont été contactées n'ont pas participé à une séance d'orientation. Les tendances sont les mêmes en Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick.

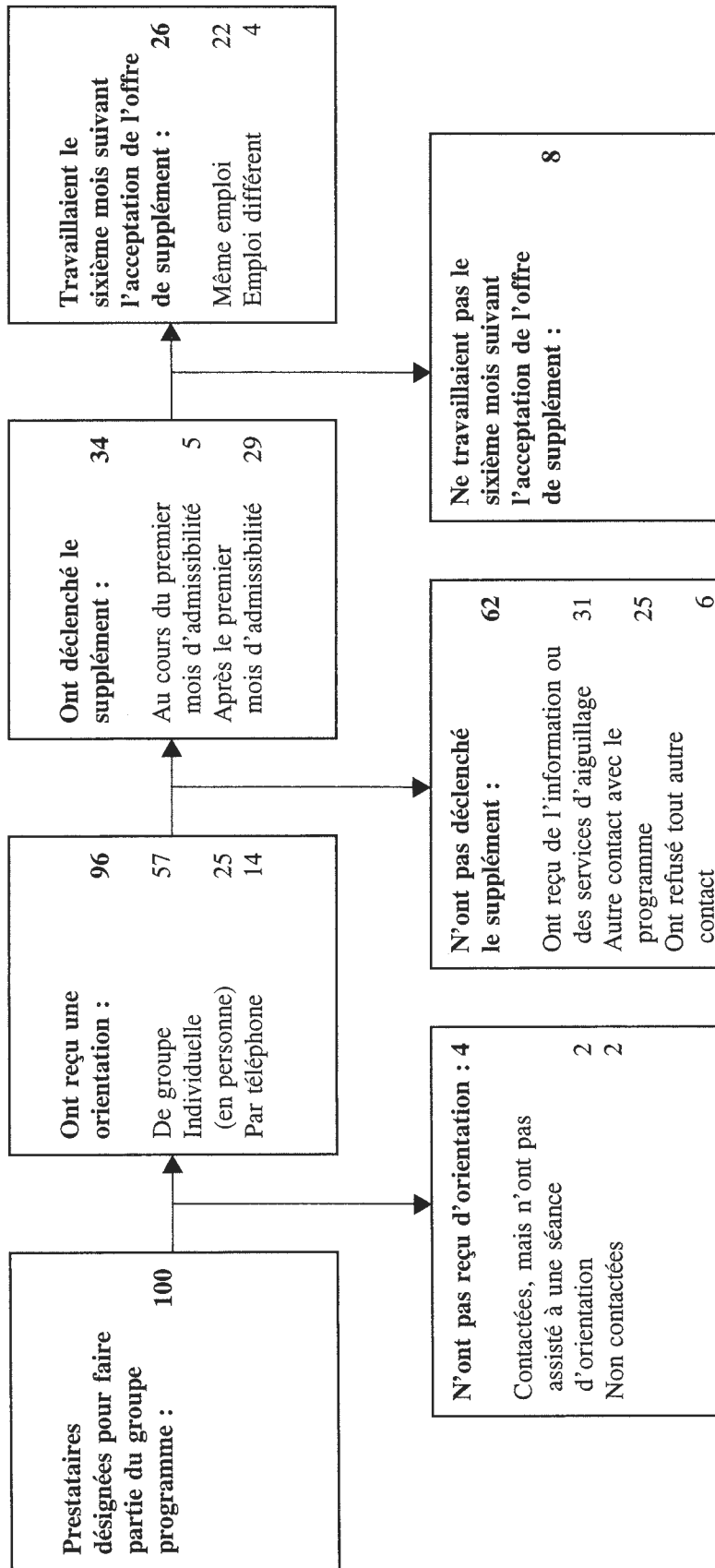
Une rencontre d'orientation a été fixée avec les prestataires du groupe programme le plus tôt possible après leur répartition au hasard. Quelque 60 p. 100 des prestataires du groupe programme ont participé à une séance d'orientation du PAS au cours du premier mois de leur période d'admissibilité; à la fin du quatrième mois, ce pourcentage était monté à environ 80 p. 100. Pour assurer la réussite du programme, il fallait que l'orientation se fasse dans les plus brefs délais : étant donné que l'offre de supplément était d'une durée limitée, il fallait que les prestataires participent à une séance d'orientation le plus tôt possible pour qu'elles aient le plus de temps possible pour se trouver du travail à plein temps et devenir admissibles au supplément avant la fin de leur délai d'admissibilité d'un an.

- **Les participantes aux séances d'orientation ont vite compris l'idée générale et les éléments essentiels du programme de supplément de revenu.**

Les employées du PAS étaient convaincues qu'à la fin de chaque séance d'orientation la grande majorité des participantes avaient très bien compris le programme. Le plus souvent, cette impression a été confirmée par les appels de suivi qu'elles ont faits pour répondre aux questions des participantes et revoir

Figure 1

Participation aux séances d'orientation, acceptation de l'offre de supplément et emploi subséquent chez 100 prestataires types du groupe programme du PAS



NOTE : Les 100 prestataires types sont représentatives des 1 066 prestataires du groupe programme qui ont été inscrites à l'échantillon de novembre 1992 à octobre 1993.

avec elles les principaux éléments du programme et par ce que les chercheurs ont pu observer lors des séances d'information et des discussions qu'ils ont eues par la suite avec les clientes.

- **Même si la documentation remise aux participantes lors des séances d'orientation comprenait des informations de base au sujet des services communautaires qui leur étaient offerts et même si le personnel du PAS était disponible pour répondre aux questions qu'elles auraient à ce sujet, la plupart des prestataires du groupe programme n'ont pas cherché à obtenir de plus amples informations ni des conseils du personnel du PAS.**

La plupart des prestataires du groupe programme qui ont décidé d'accepter l'offre de supplément n'ont pas cherché à obtenir de plus amples informations sur les services communautaires qui leur étaient offerts ni de conseils à ce sujet du personnel du PAS au-delà de ce qui se trouvait dans la documentation qui leur avait été remise à la séance d'orientation initiale. Celles qui ont demandé des renseignements supplémentaires s'intéressaient le plus souvent à la façon de rédiger un curriculum vitae, aux techniques de recherche d'emploi et aux services de garde d'enfants. En règle générale, les employées du PAS leur ont conseillé de s'adresser au personnel de l'Aide au revenu.

- **Trente-quatre pour cent des prestataires du groupe programme se sont trouvé du travail à plein temps, ont accepté l'offre de supplément et ont quitté l'Aide au revenu. Les trois quarts d'entre elles travaillaient à plein temps six mois plus tard.**

Trente-quatre pour cent des chefs de famille monoparentale admissibles ont accepté l'offre de supplément de revenu. La proportion de celles qui ont accepté l'offre était à peu près identique dans les deux provinces — 34 p. 100 en Colombie-Britannique et 32 p. 100 au Nouveau-Brunswick — malgré les différences considérables entre les deux provinces au chapitre de l'offre d'emploi, des taux de chômage (qui étaient systématiquement plus élevés au Nouveau-Brunswick), des caractéristiques des personnes échantillonnées ainsi que des politiques et des niveaux de prestations de l'Aide au revenu. Le taux de déclenchement du supplément pendant la période visée était également semblable dans les deux provinces. Les prestataires du groupe programme ont répondu à l'offre du PAS en déclenchant le supplément en nombres constants tout au long du délai d'un an qu'elles avaient pour le faire.

La majorité des prestataires du groupe programme qui ont déclenché le supplément ont continué à le recevoir pendant une période assez longue : six mois après l'avoir déclenché, 76 p. 100 des bénéficiaires du supplément (26 des 34 prestataires qui ont déclenché le supplément selon la figure 1) recevaient toujours le supplément.

- **Le programme semble avoir eu un effet bénéfique sur la plupart des bénéficiaires du supplément, malgré le stress engendré par la difficulté de concilier travail et obligations familiales.**

Les discussions tenues avec des groupes cibles et l'examen des dossiers permettent de penser que le fait de travailler à plein temps et de toucher le supplément a eu un effet considérable, le plus souvent bénéfique, sur les bénéficiaires du supplément. Bon nombre d'entre elles disent s'être achetée une voiture, avoir renouvelé leur garde-robe, s'être installées dans un meilleur quartier, avoir payé leurs dettes et avoir retiré d'autres avantages matériels de l'accroissement de leur revenu. En règle générale, elles tirent beaucoup de satisfaction du fait de pouvoir assurer une vie meilleure à leurs enfants. La plupart des bénéficiaires du supplément qui ont été interviewées considèrent que le fait de travailler et d'avoir un revenu plus élevé les a conduites à une meilleure estime de soi et à une plus grande autonomie. Cependant,

beaucoup d'entre elles sont aussi préoccupées par les pressions accrues qu'occasionne le travail et par la difficulté à concilier obligations professionnelles et parentales.

- **L'attitude des prestataires envers le travail, l'aide sociale et leurs perspectives d'avenir semble être au moins aussi déterminante que leurs caractéristiques démographiques respectives dans leur décision de déclencher le supplément.**

Les prestataires du groupe programme témoignent généralement des mêmes tendances en ce qui concerne leur participation au programme de supplément, bien qu'il y ait quelques différences entre certains sous-groupes. Fait important, il n'y a pas de corrélation significative entre le taux de déclenchement du supplément et le nombre d'enfants ou l'âge du plus jeune enfant. Le fait que les chefs de famille monoparentale ayant trois enfants ou plus ont déclenché le supplément en aussi grands nombres, ou à peu près, que les autres est particulièrement surprenant étant donné que les familles plus nombreuses reçoivent des prestations d'aide sociale plus élevées et que le revenu qu'elles tirent du supplément est moins considérable. Une proportion appréciable (24 p. 100) des personnes qui souffraient d'une condition limitant leur activité ont aussi déclenché le supplément.

La confiance que les prestataires ont en elles-mêmes et le sentiment d'être aux commandes de leur vie semblent aussi avoir joué un rôle. Lors de l'entrevue à laquelle elles ont participé juste avant d'être réparties au hasard, 89 p. 100 des prestataires qui ont fini par déclencher le supplément pensaient qu'elles travailleraient au plus tard dans un an, comparativement à 66 p. 100 de celles qui n'ont pas déclenché le supplément; et 22 p. 100 des premières étaient d'accord avec l'énoncé « Je ne suis pas maître de mon destin », comparativement à 32 p. 100 des dernières. Les prestataires qui ont déclenché le supplément étaient aussi bien plus susceptibles de ne pas être d'accord avec les énoncés suivants : « En ce moment, je préfère ne pas travailler pour pouvoir m'occuper de ma famille à temps plein » et « Ma famille a tellement de problèmes que je ne peux pas avoir d'emploi à temps plein ou à temps partiel en ce moment. » Par ailleurs, celles qui ont déclenché le supplément semblaient avoir plus honte de leur dépendance à l'égard de l'aide sociale : 66 p. 100 d'entre elles étaient d'accord pour dire qu'elles avaient « honte de dire aux gens que je suis bénéficiaire d'aide sociale », comparativement à 57 p. 100 de celles qui n'ont pas déclenché le supplément.

- **Les prestataires du groupe programme qui n'ont pas tiré parti de l'offre de supplément ont évoqué une multitude de raisons pour justifier leur décision.**

La majorité des prestataires du groupe programme n'ont pas tiré parti de l'offre de supplément. D'après les discussions tenues avec des groupes cibles et les conversations qu'elles ont eues avec les employées du PAS, les prestataires qui n'ont pas déclenché le supplément ont identifié plusieurs facteurs qui constituent de plus grands obstacles que pour celles qui ont accepté l'offre. Elles étaient davantage préoccupées par le fait de laisser leurs enfants et s'interrogeaient sur leur capacité à se trouver un emploi ou un emploi qui leur convenait. Il y avait également plus de chances qu'elles décrivent de multiples obstacles à l'emploi et elles semblaient ressentir moins de honte et d'ambivalence à dépendre de l'Aide au revenu et accorder moins d'importance aux gains financiers. En fait, lorsqu'on a demandé aux participantes aux groupes de discussion qui n'ont pas déclenché le supplément comment leur vie aurait changé si elles avaient accepté l'offre, le fait d'avoir plus d'argent était un facteur secondaire qui cédait le pas à l'épanouissement personnel ou à l'inquiétude quant à l'impact que le travail pourrait avoir sur les enfants.

Beaucoup de celles qui n'ont pas déclenché le supplément ont également cité parmi les obstacles importants à l'emploi leur désir de s'occuper de leurs enfants à temps plein, leur mauvaise santé et leur

manque d'instruction. Elles avaient tendance à penser que la fin du délai de versement du supplément de trois ans marquerait une régression certaine et que leurs enfants se trouveraient de nouveau privés de certaines choses. Dans les discussions avec les groupes cibles, celles qui n'ont pas déclenché le supplément se distinguaient aussi de celles qui l'avaient déclenché par le fait qu'elles avaient une moins bonne image d'elles-mêmes et qu'elles étaient moins déterminées et moins confiantes en l'avenir.

## **L'impact du PAS**

Les buts essentiels du programme de supplément de revenu du PAS sont d'inciter un plus grand nombre de prestataires à long terme de l'Aide au revenu à renoncer à l'aide sociale pour travailler à plein temps, et d'augmenter le revenu familial. L'évaluation du PAS est un exercice délicat consistant à déterminer dans quelle mesure il atteint ces buts. De nombreuses prestataires de l'aide sociale y renoncent même en l'absence de programmes d'incitation au travail, parce que leur quête d'emploi a porté fruit, qu'elles se sont mariées ou que d'autres changements sont intervenus dans leur vie. Par conséquent, tous les cas de renonciation à l'aide sociale parmi les participantes à un programme d'incitation au travail ne sauraient être attribués à ce seul programme; nombreuses sont celles qui auraient d'elles-mêmes quitté les rangs des assistées sociales si le programme ne leur avait pas été offert. Pour déterminer l'*impact* que l'incitatif financier du PAS peut avoir sur le taux de renonciation à l'aide sociale — c'est-à-dire la mesure dans laquelle le pourcentage des prestataires quittant les rangs des assistées sociales dépasse le pourcentage de celles qui y renoncent *habituellement* — il est nécessaire de savoir ce que les gens auraient fait si le PAS n'avait pas existé. Le comportement du groupe témoin sert de point de repère en ce sens.

En réalité, comme nous l'avons vu ci-dessus, un certain nombre de prestataires du groupe témoin ont renoncé à l'Aide au revenu pour travailler. Certaines l'ont fait sans avoir eu recours, ou à peine, aux services qui leur étaient offerts; d'autres ont quitté les rangs des assistées sociales après avoir participé à des programmes d'emploi et de formation offerts par l'Aide au revenu, les Centres d'emploi du Canada ou d'autres organisations. Sans les enseignements tirés de l'observation du groupe témoin — un groupe qui ressemble en tous points au groupe programme, pour ce qui est des caractéristiques mesurées (comme l'instruction) et non mesurées (comme la motivation) — il serait très difficile de déterminer l'impact du PAS.

Cette section-ci donne un premier aperçu des impacts du PAS. Elle est fondée essentiellement sur une enquête menée auprès d'environ 2 000 des premières prestataires des groupes programme et témoin 18 mois après leur répartition au hasard, mais aussi sur les entrevues qui ont eu lieu avant la répartition et sur diverses données provenant des dossiers administratifs. Ces prestataires ont été inscrites à l'échantillon à la fin de 1992 et en 1993.

Les résultats démontrent que le PAS a fonctionné jusqu'à maintenant : le programme a entraîné une diminution considérable de la dépendance à l'égard de l'aide sociale et une augmentation de l'emploi et des résultats qui y sont associés comme la rémunération et les heures de travail.

- **Le programme de supplément de revenu du PAS a augmenté considérablement le taux d'emploi des prestataires du groupe programme.**

Parce que le PAS représente un avantage financier substantiel pour celles qui renoncent à l'aide sociale pour travailler à temps plein (au moins 30 heures par semaine), l'on s'attendait à ce que le programme entraîne un accroissement de la proportion des prestataires optant pour le travail, notamment le travail à temps plein. Le tableau 1 montre que c'est le cas. Même si les prestataires des groupes

Tableau 1

## Impacts trimestriels du Programme de supplément de revenu du PAS

Résultat et période visée	Groupe programme	Groupe témoin	Différence	Écart en %
<b>Pourcentage moyen de prestataires ayant travaillé chaque mois</b>				
Trimestre 1	23,9	22,3	1,5	6,7%
Trimestre 2	27,1	24,2	2,9	12,0%
Trimestre 3	32,2	25,3	6,9 *	27,3%
Trimestre 4	36,1	25,8	10,3 *	39,9%
Trimestre 5	40,8	27,7	13,1 *	47,3%
Trimestre 6	39,3	30,6	8,7 *	28,4%
<b>Pourcentage moyen de prestataires ayant travaillé à temps plein chaque mois (130 heures ou plus par mois)</b>				
Trimestre 1	10,8	8,5	2,3	27,1%
Trimestre 2	14,6	9,8	4,8 *	49,0%
Trimestre 3	18,2	11,0	7,2 *	65,5%
Trimestre 4	22,1	11,0	11,1 *	100,9%
Trimestre 5	25,3	12,3	13,0 *	105,7%
Trimestre 6	23,9	13,0	10,9 *	83,8%
<b>Rémunération mensuelle moyenne (en \$)</b>				
Trimestre 1	186	169	17	10,1%
Trimestre 2	234	195	39	20,2%
Trimestre 3	284	214	70 *	32,6%
Trimestre 4	330	211	119 *	56,3%
Trimestre 5	373	236	137 *	58,2%
Trimestre 6	359	255	104 *	41,0%
<b>Moyenne d'heures de travail par mois</b>				
Trimestre 1	25,0	22,8	2,2	9,6%
Trimestre 2	31,2	25,4	5,9 *	23,2%
Trimestre 3	37,9	27,2	10,7 *	39,3%
Trimestre 4	44,4	27,4	17,0 *	62,0%
Trimestre 5	50,4	30,4	20,0 *	65,8%
Trimestre 6	47,9	32,5	15,4 *	47,4%
<b>Pourcentage moyen de prestataires ayant reçu une Aide au revenu chaque mois</b>				
Trimestre 1	98,2	97,9	0,3	0,3%
Trimestre 2	90,0	93,8	-3,7 *	-3,9%
Trimestre 3	81,7	89,5	-7,7 *	-8,6%
Trimestre 4	76,5	86,3	-9,8 *	-11,4%
Trimestre 5	71,3	84,8	-13,6 *	-16,0%
Trimestre 6	67,5	81,4	-13,8 *	-17,0%

(suite)



Tableau 1 (suite)

Résultat et période visée	Groupe programme	Groupe témoin	Différence	Écart en %
<b>Prestations mensuelles moyennes d'Aide au revenu (en \$)</b>				
Trimestre 1	877	869	8	0,9%
Trimestre 2	817	840	-23	-2,8%
Trimestre 3	743	811	-67 *	-8,3%
Trimestre 4	703	790	-88 *	-11,1%
Trimestre 5	656	772	-117 *	-15,1%
Trimestre 6	619	753	-134 *	-17,8%
<b>Pourcentage moyen de prestataires ayant reçu des paiements au titre de l'Aide au revenu ou du supplément du PAS chaque mois</b>				
Trimestre 1	100.0	97.9	2.1 *	2,1%
Trimestre 2	99.7	93.8	5.9 *	6,3%
Trimestre 3	96.6	89.5	7.1 *	7,9%
Trimestre 4	95.0	86.3	8.8 *	10,2%
Trimestre 5	94.1	84.8	9.2 *	10,8%
Trimestre 6	91.4	81.4	10.0 *	12,3%
<b>Revenu mensuel moyen provenant des paiements au titre de l'Aide au revenu ou du supplément du PAS (en \$)</b>				
Trimestre 1	891	869	22	2,5%
Trimestre 2	900	840	60 *	7,1%
Trimestre 3	870	811	60 *	7,4%
Trimestre 4	859	790	68 *	8,6%
Trimestre 5	866	772	94 *	12,1%
Trimestre 6	840	753	86 *	11,5%
Taille de l'échantillon	942	968		

SOURCE : Calculs de la SRSA à partir des données d'enquête recueillies pour les 942 prestataires du groupe programme et les 968 prestataires du groupe témoin qui ont été inscrites à l'échantillon du PAS de novembre 1992 à octobre 1993 et qui ont participé à l'enquête de suivi effectuée environ 18 mois après la répartition au hasard.

NOTES : Pour chaque prestataire échantillonnée, le trimestre 1 correspond aux trois mois suivant immédiatement la répartition au hasard, le trimestre 2, aux trois mois suivants, et ainsi de suite. L'arrondissement peut entraîner des écarts dans le calcul des différences. Un astérisque signifie que l'estimation de l'impact est statistiquement significative au niveau de 5 p. 100.

programme et témoin avaient des taux d'emploi mensuels moyens analogues au cours du premier trimestre après la répartition au hasard (en moyenne, 23 p. 100 d'entre elles ont travaillé à un moment donné chaque mois du premier trimestre), au trimestre 5, les prestataires du groupe programme étaient beaucoup plus susceptibles de travailler : 41 p. 100 d'entre elles en moyenne ont travaillé chaque mois, comparativement à 28 p. 100 seulement des prestataires du groupe programme. Cela représente une augmentation statistiquement importante<sup>8</sup> de 13 points de pourcentage par rapport au taux d'emploi des prestataires du groupe témoin, soit une différence de 47 p. 100 entre les taux d'emploi.

Les chiffres se rapportant à l'emploi à temps plein présentés au tableau 1 montrent que la presque totalité de la différence entre les taux d'emploi des groupes programme et témoin au trimestre 5 peut être attribuée à la différence au chapitre de l'emploi à temps plein. Le taux d'emploi mensuel moyen à plein temps chez les prestataires du groupe témoin est passé de 9 p. 100 au trimestre 1 à 12 p. 100 au trimestre 5. Or, le taux d'accroissement de l'emploi à temps plein a été beaucoup plus marqué chez les prestataires du groupe programme. Entre les trimestres 1 et 5, leur taux d'emploi mensuel moyen à plein temps a plus que doublé, passant de 11 à 25 p. 100.

L'impact du programme sur les taux d'emploi a diminué quelque peu entre les trimestres 5 et 6. Le tableau 1 et la figure 2A montrent que cela est attribuable à une légère diminution de l'emploi chez le groupe programme et à une légère augmentation de l'emploi chez le groupe témoin au cours du sixième trimestre qui a suivi la répartition au hasard.

- **Le programme de supplément de revenu du PAS a augmenté considérablement les heures de travail et la rémunération des prestataires du groupe programme.**

L'augmentation de l'emploi décrite ci-dessus a entraîné une augmentation importante de la moyenne des heures de travail et des gains chez les prestataires du groupe programme par rapport à leurs homologues du groupe témoin. Le tableau 1 montre que durant le premier trimestre après la répartition au hasard, les prestataires des groupes programme et témoin avaient une moyenne d'environ 24 heures d'emploi rémunéré par mois, ce qui indique qu'au moins certaines prestataires à long terme de l'Aide au revenu travaillent pendant qu'elles touchent des prestations d'Aide au revenu. Au cinquième trimestre, les prestataires du groupe programme avaient plus que doublé leur nombre moyen d'heures de travail, qui était passé à 50 par mois. Par comparaison, les prestataires du groupe témoin avaient augmenté leurs heures de travail d'un tiers par rapport à leur moyenne du premier trimestre, soit à 30 heures par mois. Donc, le cinquième trimestre après la répartition au hasard, le PAS a incité les prestataires du groupe programme à travailler en moyenne 20 heures par mois de plus, ou 66 p. 100, que les prestataires du groupe témoin. Il importe de se rappeler que certaines des prestataires qui ont travaillé durant le cinquième trimestre qui a suivi la répartition au hasard travaillaient déjà à temps partiel lorsqu'elles ont été recrutées pour participer au projet, tandis que d'autres ne travaillaient pas du tout.

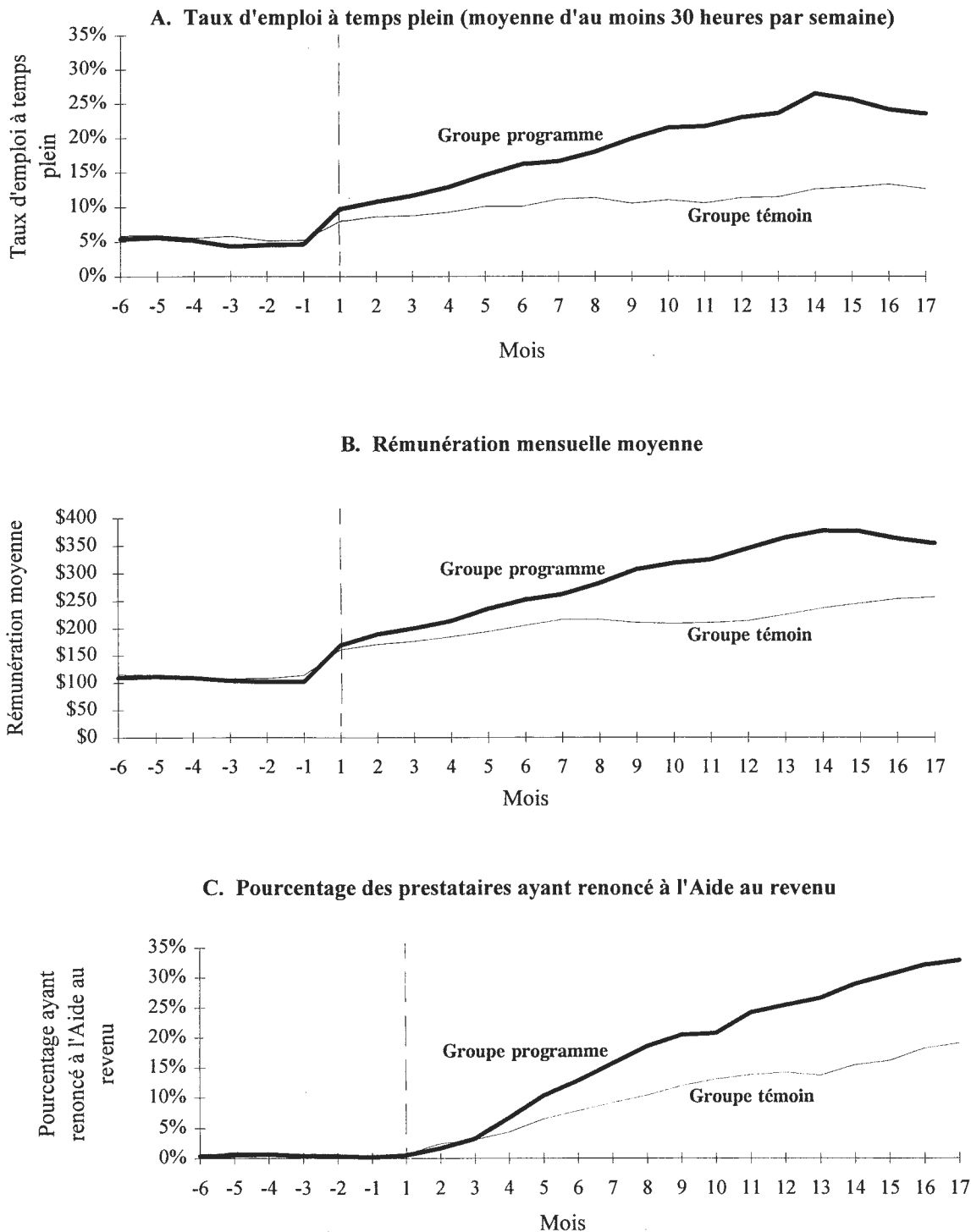
La plus grande activité chez les prestataires du groupe programme se traduit par une augmentation de leurs gains mensuels moyens au cinquième trimestre : 373 \$ contre 236 \$ pour le groupe témoin, comme le montre le tableau 1. Donc, les prestataires du groupe programme ont gagné 137 \$ par mois de

---

<sup>8</sup> Dans le présent document, un impact est considéré comme statistiquement significatif si les chances que la différence de résultats entre les groupes programme et témoin soit attribuable au hasard s'élèvent à 5 p. 100 au plus.

Figure 2

Résultats mensuels pour les groupes programme et témoin



SOURCE : Calculs de la SRSa à partir des données d'enquête et sur l'Aide au revenu recueillies pour les 942 prestataires du groupe programme et les 968 prestataires du groupe témoin qui ont été inscrites à l'échantillon du PAS de novembre 1992 à octobre 1993 et qui ont participé à l'enquête de suivi effectuée environ 18 mois après la répartition au hasard.

NOTE : Les lignes verticales en pointillé indiquent le mois de la répartition au hasard (mois 1). Les «bonds» pour l'emploi et la rémunération entre le mois -1 et le mois 1 sont attribuables au regroupement des données de l'enquête préalable à la répartition au hasard et de celle de 18 mois. Les moyennes du groupe programme au chapitre de l'emploi et de la rémunération commencent à se situer au-dessus de celles du groupe témoin durant le mois 1, car certaines prestataires du groupe programme ont déclenché le supplément durant ce mois.

plus, ou 58 p. 100, que les prestataires du groupe témoin durant le cinquième trimestre suivant la répartition au hasard.

La figure 2B, qui décrit graphiquement la rémunération mensuelle moyenne des groupes programme et témoin au cours des 17 mois suivant celui de la répartition au hasard, illustre également une tendance typique dans les impacts du PAS. La figure montre que la rémunération moyenne des prestataires du groupe programme a atteint un point culminant vers le mois 15, pour diminuer légèrement au cours des mois 16 et 17, tandis que la rémunération moyenne des prestataires du groupe témoin a continué à augmenter durant cette période. La légère augmentation des gains du groupe témoin est une fonction de la dynamique de l'aide sociale, c'est-à-dire la tendance des individus à quitter progressivement les rangs des assistés sociaux pour travailler (et pour d'autres raisons). Toutefois, la légère baisse des gains du groupe programme a probablement été un effet de l'offre de supplément à durée limitée du PAS, à quoi il faut ajouter la tendance de certaines prestataires qui ont accepté l'offre à abandonner leur emploi et à quitter le programme du PAS. Parce que les prestataires du groupe programme n'avaient qu'un an après la répartition au hasard pour accepter l'offre de supplément en se trouvant un travail à temps plein et en renonçant à l'aide sociale, après le mois 14, aucune prestataire du groupe programme n'est venue se joindre à celles qui avaient accepté l'offre de supplément (les prestataires à qui une offre d'emploi à plein temps a été faite se sont vu allouer un délai de grâce de deux mois pour commencer à travailler à temps plein). Cependant, chaque mois, des prestataires qui avaient accepté l'offre de supplément ont perdu leur emploi et quitté le programme, phénomène qui a été masqué par l'augmentation constante du taux de déclenchement du supplément jusqu'à la fin du délai d'admissibilité d'un an.

- **Le programme de supplément de revenu du PAS a réduit la dépendance à l'égard de l'Aide au revenu.**

Parce que le programme de supplément de revenu du PAS oblige les prestataires à renoncer à l'aide sociale pour pouvoir toucher le supplément, les prestataires du groupe programme sont plus nombreuses que celles du groupe témoin à quitter les rangs des assistées sociales. Le tableau 1 montre que, même si la proportion des prestataires du groupe témoin qui ont quitté les rangs des assistées sociales n'a cessé de s'accroître pendant les six premiers trimestres suivant la répartition au hasard, les prestataires du groupe programme l'ont fait en plus grands nombres encore. Ainsi, pendant le sixième trimestre suivant la répartition au hasard, 68 p. 100 des prestataires du groupe programme ont touché des prestations d'Aide au revenu, contre 81 p. 100 des prestataires du groupe témoin — soit une réduction de 14 points de pourcentage, ou 17 p. 100 de moins que le taux du groupe témoin. L'impact du programme sur le recours à l'Aide au revenu a augmenté au cours de chaque trimestre subséquent (voir la figure 2C), quoiqu'il a été pratiquement le même durant les trimestres 5 et 6. Les données ultérieures (que ni le tableau ni la figure ne présente) montrent que les impacts du programme sur le recours à l'Aide au revenu ont commencé à diminuer par la suite, même s'ils sont demeurés statistiquement significatifs jusqu'au moins 22, le dernier mois pour lesquels des données sur l'Aide au revenu sont actuellement disponibles.

- **Le programme de supplément de revenu du PAS a diminué le montant moyen des prestations d'Aide au revenu touchées.**

En entraînant une augmentation importante du nombre des prestataires renonçant à l'aide sociale, le programme de supplément de revenu a aussi entraîné une réduction significative du montant moyen des prestations touchées. Le tableau 1 montre que, même si le montant moyen des prestations mensuelles d'Aide au revenu versées aux prestataires des groupes programme et témoin a diminué pendant chacun des trimestres qui ont suivi la répartition au hasard, les paiements versés aux prestataires du groupe programme ont diminué plus rapidement que ceux versés à leurs homologues du groupe témoin. Le premier trimestre

suivant la répartition au hasard, les prestataires des deux groupes ont touché en moyenne à peu près le même montant au titre de l'Aide au revenu : environ 870 \$ par mois. Toutefois, le sixième trimestre après la répartition au hasard, les paiements mensuels moyens étaient passés à 619 \$ pour les prestataires du groupe programme et à 753 \$ pour celles du groupe témoin, soit une réduction de 134 \$, ou de 18 p. 100 des paiements moyens versés aux prestataires du groupe témoin. Il convient de remarquer que l'impact du programme sur les prestations d'Aide au revenu (c'est-à-dire la différence dans les paiements moyens versés aux prestataires des groupes programme et témoin) s'est accru constamment durant chaque trimestre subséquent jusqu'au sixième trimestre après la répartition au hasard, quoiqu'il ait commencé à diminuer durant les trimestres subséquents (ce que le tableau ne montre pas).

- **Le programme semble avoir un impact général sur le recours à l'Aide au revenu, peu importants les circonstances particulières des prestataires échantillonnés.**

Les impacts de l'Aide au revenu n'ont pas été limités à un petit groupe en particulier. Le programme semble plutôt avoir eu des effets significatifs sur le recours à l'Aide au revenu de prestataires présentant des différences sur le plan des antécédents de travail et du recours à l'aide sociale, du niveau de scolarisation, de la taille de la famille et du lieu de résidence (ce que les tableaux ne montrent pas). Cette constatation vaut autant pour des groupes de prestataires où le taux de déclenchement du supplément a été relativement peu élevé. Par exemple, bien que les prestataires du groupe programme ayant moins de 10 années de scolarité aient été beaucoup moins susceptibles de déclencher le supplément (20 p. 100) que celles qui avaient un diplôme d'études secondaires (42 p. 100), le douzième mois après la répartition au hasard (soit le dernier mois pour lequel ces données sont disponibles), le programme avait eu des impacts significatifs pour les deux groupes en ce qui concerne le recours à l'aide sociale : sept points de pourcentage pour celles qui avaient moins d'une dixième année, et 13 points de pourcentage pour celles qui avaient terminé leurs études secondaires. De même, les prestataires du groupe programme qui souffraient d'une condition limitant leur niveau d'activité étaient bien moins susceptibles de déclencher le supplément (24 p. 100) que les autres (38 p. 100), mais les impacts du programme sur le recours à l'aide sociale chez les deux groupes étaient à peu près semblables (neuf points de pourcentage contre 12 pour le douzième mois).

Il convient de signaler que les impacts du PAS sur les prestataires qui vivaient dans une région rurale lors de leur répartition au hasard étaient au moins aussi importants que ceux qu'il a eus sur les prestataires vivant en milieu urbain. Or, l'impact du programme aurait dû être moins important dans les régions rurales, où les taux de chômage sont plus élevés. La contradiction apparente pourrait être attribuable au fait que le PAS encourage les prestataires des régions rurales à émigrer vers les régions urbaines pour tirer parti du supplément, hypothèse qui sera vérifiée après que les sondages à venir auront été effectués.

- **Le programme a augmenté considérablement le revenu total et le bien-être économique des prestataires du groupe programme, en raison essentiellement d'une augmentation de leurs gains.**

Durant le cinquième trimestre qui a suivi la répartition au hasard, le revenu des prestataires du groupe programme a été en moyenne de 1 239 \$ par mois (373 \$ de gains plus 866 \$ au titre du supplément de revenu du PAS ou de l'Aide au revenu) contre 1 008 \$, en moyenne, pour les prestataires du groupe témoin (236 \$ de gains plus 772 \$ de prestations d'Aide au revenu). Cela représente une augmentation de 231 \$, ou de 23 p. 100.

Cette augmentation du revenu est une *moyenne* : certaines prestataires du groupe programme ont grandement profité du supplément tandis que le programme n'a eu aucune incidence sur le revenu de celles qui n'ont pas déclenché le supplément. Durant le cinquième trimestre, environ 25 p. 100 des prestataires du groupe programme ont travaillé à temps plein et ainsi reçu une rémunération et un supplément de revenu du PAS. Les gains mensuels de ces prestataires se sont élevés en moyenne à plus de 1 000 \$ et leurs paiements au titre du supplément à plus de 900 \$ en moyenne, pour un revenu mensuel moyen d'environ 2 000 \$, ou de 1 000 \$ de plus à peu près que le revenu moyen des prestataires du groupe témoin.

### **Combien coûte le programme de supplément de revenu du PAS?**

L'évaluation du PAS, quand elle sera terminée, permettra de mesurer certains des coûts et des avantages du programme de supplément de revenu, mais, jusqu'à maintenant, seuls ont été calculés les économies au titre de l'Aide au revenu et les paiements au titre du supplément de revenu ainsi que les coûts de fonctionnement du programme pour les 15 premiers mois.

- **Le coût net du programme de supplément de revenu du PAS est de beaucoup inférieur à son coût brut, en raison des économies que le programme a permis de réaliser au titre de l'Aide au revenu.**

Les coûts de fonctionnement *bruts* du PAS comprennent les coûts attribuables aux paiements au titre du supplément de revenu, aux dépenses liées au personnel et au fonctionnement des bureaux informatisés de suivi et de paiement. Les coûts de fonctionnement *nets* du PAS correspondent aux coûts de fonctionnement bruts moins les économies au titre de l'Aide au revenu attribuables au programme. Ainsi, les coûts nets du PAS sont une estimation de ce que le programme coûterait de plus que le régime d'Aide au revenu pour un groupe de personnes semblable.

Comme l'indique le tableau 2, les coûts bruts du programme ont été de 2 010 \$ par prestataire du groupe programme pour les 12 premiers mois suivant la répartition au hasard et de 697 \$ pour les mois 13 à 15. Le PAS a toutefois entraîné des économies au titre de l'Aide au revenu de 398 \$ par prestataire du groupe programme pour les 12 premiers mois et de 308 \$ pour les mois 13 à 15. Ainsi, les coûts nets du programme pour les 15 premiers mois (les coûts bruts moins les économies au titre de l'Aide au revenu) ont été d'environ 2 000 \$ par prestataire du groupe programme, soit quelque 130 \$ par mois par prestataire.

Si les coûts mensuels nets observés pour les mois 13 à 15 se maintiennent au même niveau jusqu'à la fin de la période de paiement du supplément de trois ans, le coût net du PAS se situera entre 5 000 \$ et 6 000 \$ par prestataire du groupe programme à la fin de cette période. Les coûts nets finals du programme dépendront aussi toutefois de ce qui se produira après la période de paiement du supplément de trois ans. S'il y a plus de prestataires du groupe programme que de prestataires du groupe témoin qui continuent à travailler et qui ne reviennent pas à l'aide sociale, les coûts nets du programme seront inférieurs à cette fourchette de 5 000 \$ à 6 000 \$ par prestataire du groupe programme; au bout du compte, le programme pourrait s'autofinancer si les économies à long terme au titre de l'aide sociale sont suffisantes. Toutefois, même si le programme comporte un coût net, les responsables de l'action gouvernementale et le public pourraient décider qu'il vaut la peine de l'appliquer à plus grande échelle en raison des avantages que des revenus plus élevés et un non-recours plus long à l'aide sociale représentent pour la société.

**Tableau 2**

**Coûts nets du Programme de supplément de revenu du PAS par prestataire du groupe programme  
durant les 15 premiers mois d'admissibilité au programme**

Activité et période visée	Colombie- Britannique	Nouveau- Brunswick	Échantillon total
<b>Mois 1-12</b>			
Coûts du programme du PAS	2 007 \$	2 017 \$	2 010 \$
Économies au titre de l'Aide au revenu			
Prestations versées	-333 \$	-457 \$	-373 \$
Administration	-25 \$	-26 \$	-25 \$
Total	-358 \$	-483 \$	-398 \$
Coût net	1 649 \$	1 534 \$	1 612 \$
<b>Mois 13-15</b>			
Coûts du programme du PAS	730 \$	631 \$	697 \$
Économies au titre de l'Aide au revenu			
Prestations versées	-335 \$	-198 \$	-290 \$
Administration	-20 \$	-14 \$	-18 \$
Total	-355 \$	-212 \$	-308 \$
Coût net	375 \$	419 \$	389 \$

SOURCE : Calculs de la SRSA à partir des données sur l'Aide au revenu et le programme du PAS pour les prestataires qui ont été désignées au hasard pour faire partie du groupe programme entre novembre 1992 et octobre 1993.

## **L'avenir du PAS**

Le PAS a déjà réalisé des progrès préliminaires importants et encourageants dans la réalisation de ses objectifs. Jusqu'à maintenant, le projet a montré qu'un programme de supplément de revenu peut être appliqué avec succès : il est possible de contacter les personnes admissibles et de leur expliquer l'offre de supplément en ayant l'assurance qu'elle est bien comprise; les prestataires à long terme de l'Aide au revenu peuvent se trouver du travail à plein temps et devenir admissibles au supplément; et il est possible d'utiliser un système fondé sur les bulletins de paye pour effectuer les paiements dans un délai optimal et sans erreur. Par ailleurs, un grand nombre de personnes admissibles au PAS ont déclenché le supplément, et le programme a considérablement réduit le recours à l'Aide au revenu et augmenté l'emploi de même que les gains.

Les réponses à plusieurs questions critiques détermineront, en dernière analyse, le succès du programme de supplément de revenu. Les bénéficiaires du supplément travailleront-elles toujours à la fin du délai de trois ans pendant lequel elles peuvent toucher le supplément? L'offre de supplément incite-t-elle certaines personnes à prolonger leur recours à l'Aide au revenu pour être admissibles au programme? L'offre de services complémentaires à certaines prestataires du groupe programme aura-t-elle pour effet d'accroître les impacts du programme? Quels sont les coûts et les avantages définitifs du programme? Bien qu'il faille attendre la collecte et l'analyse de données supplémentaires pour répondre à ces questions, les données préliminaires indiquent que le programme de supplément de revenu du PAS incite les prestataires de l'Aide au revenu à quitter les rangs des assistées sociales pour travailler, qu'il suscite beaucoup d'intérêt et de satisfaction chez celles qui y sont admissibles et qu'il augmente le revenu familial total. En fait, le PAS réduit simultanément la pauvreté et la dépendance — il y a donc lieu d'être optimiste quant au rôle que le projet pourrait jouer dans l'orientation de l'action gouvernementale.